

BORDEAUX METROPOLE

EXTRAIT DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE

Séance du 25 septembre 2015
(convocation du 18 septembre 2015)

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Cinq Septembre Deux Mil Quinze à 09 Heures 30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain JUPPE, Président de BORDEAUX METROPOLE.

ETAIENT PRESENTS :

M. JUPPE Alain, M. ANZIANI Alain, M. CAZABONNE Alain, M. DUPRAT Christophe, Mme BOST Christine, M. LABARDIN Michel, M. BOBET Patrick, M. RAYNAL Franck, M. MANGON Jacques, M. MAMERE Noël, M. PUJOL Patrick, Mme JACQUET Anne-Lise, Mme MELLIER Claude, Mme VERSEPUY Agnès, M. DUCHENE Michel, M. TOUZEAU Jean, Mme WALRYCK Anne, M. ALCALA Dominique, Mme DE FRANÇOIS Béatrice, Mme FERREIRA Véronique, M. HERITIE Michel, Mme KISS Andréa, M. PUYOBRAU Jean-Jacques, M. SUBRENAT Kévin, M. TURBY Alain, M. TURON Jean-Pierre, M. VERNEJOL Michel, Mme ZAMBON Josiane, Mme AJON Emmanuelle, M. AOUIZERATE Erick, Mme BEAULIEU Léna, Mme BERNARD Maribel, Mme BLEIN Odile, M. BONNIN Jean-Jacques, Mme BOUDINEAU Isabelle, M. BOURROUILH-PAREGE Guillaume, M. BOUTEYRE Jacques, Mme BOUTHEAU Marie-Christine, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, Mme CALMELS Virginie, Mme CASSOU-SCHOTTE Sylvie, M. CAZABONNE Didier, Mme CHABBAT Chantal, M. CHAUSSET Gérard, Mme CHAZAL Solène, Mme COLLET Brigitte, M. COLOMBIER Jacques, Mme CUNY Emmanuelle, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, Mme DELAUNAY Michèle, M. DELAUX Stéphane, M. DELLU Arnaud, Mme DESSERTINE Laurence, M. DUBOS Gérard, Mme FAORO Michèle, M. FELTESSE Vincent, M. FEUGAS Jean-Claude, M. FLORIAN Nicolas, Mme FORZY-RAFFARD Florence, M. FRAILE MARTIN Philippe, Mme FRONZES Magali, M. GARRIGUES Guillaume, M. GUICHARD Max, M. GUICHOUX Jacques, M. HICKEL Daniel, M. HURMIC Pierre, Mme IRIART Dominique, M. JUNCA Bernard, Mme LACUEY Conchita, Mme LAPLACE Frédérique, M. LE ROUX Bernard, Mme LEMAIRE Anne-Marie, M. LOTHAIRE Pierre, Mme LOUNICI Zeineb, Mme MACERON-CAZENAVE Emilie, M. MARTIN Eric, M. NJIKAM MOULIOM Pierre De Gaétan, Mme PEYRE Christine, Mme PIAZZA Arielle, M. POIGNONEC Michel, Mme POUSTYNNIKOFF Dominique, M. RAUTUREAU Benoit, Mme RECALDE Marie, M. ROBERT Fabien, M. ROSSIGNOL PUECH Clément, Mme ROUX-LABAT Karine, Mme TOURNEPICHE Anne-Marie, M. TOURNERIE Serge, Mme TOUTON Elizabeth, M. TRIJOLET Thierry, Mme VILLANOVE Marie-Hélène.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. JUPPE Alain à M. CAZABONNE Alain à partir de 13h20
M. DUPRAT Christophe à M. DUCHENE Michel à partir de 11h35
M. LABARDIN Michel à Mme TOUTON Elisabeth à partir de 13h30
M. DAVID Alain à M. HERITIE Michel
M. RAYNAL Franck à M. MARTIN Eric à partir de 9h50
M. MANGON Jacques à Mme IRIART Dominique à partir de 13h05
Mme VERSEPUY Agnès à Mme PIAZZA Arielle jusqu'à 10h45 et à partir de 12h20
Mme TERRAZA Brigitte à M. BOURROUILH-PAREGE Guillaume
M. COLES Max à M. SUBRENAT Kévin
M. TURBY Alain à Mme JACQUET Anne-Lise à partir de 12h
Mme AJON Emmanuelle à Mme DELAUNAY Michèle à partir de 12h30
M. AOUIZERATE Erick à M. GARRIGUES Guillaume à partir de 13h05
Mme BOUTHEAU Marie-Christine à Mme CASSOU-SCHOTTE Sylvie à partir de 12h10
Mme CALMELS Virginie à M. ALCALA Dominique à partir de 12h30
Mme CAZALET Anne-Marie à M. CAZABONNE Didier
Mme CHAZAL Solène à Mme MACERON-CAZENAVE Emilie à partir de 12h40
Mme COLLET Brigitte à Mme WALRYCK Anne à partir de 13h20
M. DAVID Jean-Louis à M. LOTHAIRE Pierre à partir de 13h20
M. DAVID Yohan à Mme BREZILLON Anne à partir de 12h30

M. DELAUX Stephan à M. BONNIN Jean-Jacques à partir de 12h15
Mme DESSERTINE Laurence à Mme ROUX-LABAT Karine à partir de 10h
M. FETOUH Marik à Mme VILLANOVE Marie-Hélène
M. FLORIAN Nicolas à M. BOBET Patrick à partir de 10h40
Mme FORZY-RAFFARD Florence à M. HICKEL Daniel à partir de 12h55
Mme FRONZES Magali à M. FRAILE-MARTIN Philippe de 10h à 11h30
M. GUYOMARC'H Jean-Pierre à M. BRUGERE Nicolas
M. HURMIC Pierre à M. ROSSIGNOL-PUECH Clément à partir de 13h35
Mme JARDINE Martine à M. DELLU Arnaud
Mme LACUEY Conchita à M. PUYOBRAU Jean-Jacques à partir de 12h30
M. LE ROUX Bernard à M. TOURNERIE Serge à partir de 12h40
Mme LEMAIRE Anne-Marie à Mme LAPLACE Frédérique à partir de 13h35
Mme LOUNICI Zeineb à Mme POUSTYNNIKOFF Dominique jusqu'à 10h15
M. MILLET Thierry à Mme PEYRE Christine
M. PADIE Jacques à M. GUICHARD Max
M. RAUTUREAU Benoît à M. PUJOL Patrick à partir de 12h05
Mme RECALDE Marie à M. ANZIANI Alain de 9h50 à 10h20 et à partir de 12h30
M. ROBERT Fabien à M. JUNCA Bernard à partir de 10h30
M. SILVESTRE Alain à Mme BERNARD Maribel
Mme THIEBAULT Gladys à Mme CHABBAT Chantal
M. TRIJOLET Thierry à Mme FERREIRA Véronique à partir de 12h20

EXCUSES :

M. MAMERE Noël à partir de 11h20
M. CHAUSSET Gérard à partir de 13h30
M. COLOMBIER Jacques à partir de 11h35

LA SEANCE EST OUVERTE

BORDEAUX - Opération d'intérêt national Bordeaux Euratlantique - Cession du lot de copropriété n° 3 situé 16 rue des Terres de Borde - Confirmation de la délibération 2014/0721 du 28 novembre 2014 - Décision - Autorisation

Monsieur MANGON présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Par délibération n° 2014/0650 du Conseil de Communauté du 31 octobre 2014 a été autorisée la signature de l'avenant n° 2 au protocole foncier unissant notre établissement public à l'établissement public d'aménagement Bordeaux Euratlantique (EPABE).

C'est ainsi qu'au titre des cessions foncières à intervenir en 2014 au bénéfice de Bordeaux Euratlantique figure le lot de copropriété n° 3 situé dans l'immeuble bâti sis 16 rue des Terres de Borde à Bordeaux, cadastré BS 8.

En considération du dispositif contractuel de valorisation des biens acquis par notre établissement durant la période de préfiguration de l'EPABE le montant total de cette cession après actualisation a été fixé à 181 164 euros, somme figurant dans la délibération n° 2014/0721 du 28 novembre 2014 autorisant cette opération.

Pour le complet achèvement de ce dossier de cession à l'EPABE il convient de préciser ici les éléments suivants à même de justifier le prix de cession.

Ce bien immobilier a été acquis le 9 septembre 2010 au prix de 150 000 euros, majoré d'une commission d'agence de 17 940 euros et de 2 774,51 euros de frais d'acquisition, soit un montant de 170 714,51 euros.

Ce montant a donc fait l'objet d'une actualisation, selon les termes du protocole foncier, à hauteur de 10 449 euros ce qui a porté le prix total de cession à l'EPABE au prix arrondi de 181 164 euros.

Il est à préciser que la valeur vénale de ce bien a été estimée le 20 octobre 2014 par France Domaine à 150 000 euros.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole,

VU le Code général des Collectivités territoriales et notamment l'article L 5211.37,
VU le décret n° 2009/1359 du 5 novembre 2009 inscrivant l'opération d'aménagement Bordeaux-Euratlantique parmi les opérations d'intérêt national (OIN) mentionnées à l'article R 121-1-4 du Code de l'urbanisme,
VU le décret n° 2010/0306 du 22 mars 2010 portant création de l'EPA Bordeaux-Euratlantique,
VU le décret n° 2012/0646 du 3 mai 2012 portant création d'une zone d'aménagement différé sur les communes de Bordeaux, Bègles et Floirac,
VU l'arrêté préfectoral du 9 juin 2010 portant création d'un périmètre provisoire de ZAD au sein du périmètre de l'OIN Bordeaux-Euratlantique sur le territoire des communes de Bordeaux, Bègles et Floirac,
VU la délibération du Conseil de Communauté n° 2014/0254 du 28 mai 2010 valant approbation du protocole de partenariat 2010/2014 entre l'Etat, l'EPA, la Communauté urbaine de Bordeaux et les communes de Bordeaux, Bègles et Floirac,
VU la délibération du Conseil de Communauté n° 2011/0840 du 25 novembre 2011 valant approbation du protocole foncier entre la Communauté urbaine de Bordeaux et l'EPA Bordeaux-Euratlantique,
VU la délibération n° 2012/0565 du Conseil de Communauté du 28 septembre 2012 valant approbation de l'avenant n° 1 au protocole foncier général,
VU la délibération du Conseil de communauté du 31 octobre 2014 approuvant l'avenant n° 2 au protocole foncier général,
VU le protocole foncier Cub/EPABE du 23 février 2012,
VU l'avis de France Domaine 2014-063V2542 en date du 20 octobre 2014.

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT que pour la complète régularisation de la cession à l'Etablissement public d'aménagement Bordeaux-Euratlantique il importe de préciser par la présente délibération l'exacte composition du prix de vente du lot n° 3 de l'ensemble sis 16 rue des Terre de Borde à Bordeaux.

DECIDE

Article 1 : Il est confirmé que le lot de copropriété n° 3 de l'immeuble sis 16 rue des Terres de Borde à Bordeaux acquis au prix de 150 000 euros le 9 septembre 2010 est cédé à l'Etablissement public d'aménagement Bordeaux Euratlantique moyennant le prix total arrondi de 181 164 euros en ce compris la commission d'agence de 17 970 euros réglée en 2010, les frais liés à cette acquisition d'un montant de 2 774,51 euros et la somme de 10 449 euros correspondant à l'actualisation conventionnelle du coût total de l'acquisition,

Article 2 : d'imputer la recette provenant de cette cession au budget principal de l'exercice en cours compte 775 fonction 824,

Article 3 : d'autoriser Monsieur le Président à signer l'acte authentique de cession et tous documents afférents à cette transaction.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 25 septembre 2015,

Pour expédition conforme,
par délégation,
Le Vice-Président,

**REÇU EN PRÉFECTURE LE
8 OCTOBRE 2015**

PUBLIÉ LE : 8 OCTOBRE 2015

M. JACQUES MANGON